

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06/12/2022

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 017-211700869-20221212-D2022\_10\_061-DE



Délibération N° 2022/10/061

Nombre de membres :

En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 23  
Quorum : 14

OBJET : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, WATTEBLED Stéphane pouvoir à CARTON Jean-Pierre, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline, DAVID Claudia pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusés : MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent

Secrétaire de séance : SIAUDEAU Michel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les virements de crédits et le vote de crédits supplémentaires ci -dessous :

Désignation	Dépenses	Recettes	Page du budget
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Néant	Néant	
<b>Total Fonctionnement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre 10 – Article 10226 – fonction 8 – - <b>Taxe aménagement et redevance archéo. La Poste</b>	+ 4 000		20
Chapitre 21 – Article 21534 – fonction 01 –			

Inventaire 0750	+ 1 000		20
- <b>Travaux éclairage public</b>			
Chapitre 21 – Article 2151 – fonction 8 – opération 266	<b>+ 190 000</b>		32
- <b>Travaux de voirie</b>			
Chapitre 13 – article 1323- fonction 8 Opération 266 <b>Subvention Département chemin des bruyères (déjà prévu 6 000 sur 20 000)</b>		+ 14 000	22
Chapitre 13 – article 1323- fonction 8 Opération 266 <b>Subvention Département travaux de voirie 2022</b>		+ 25 000	32
Chapitre 13 – article 1323- fonction 8 Opération 266 <b>Subvention Département carrefour du Maine allain</b>		<b>+ 20 000</b>	32
Chapitre 13 – article 1321- fonction 8 Opération 266 <b>Subvention Etat (amendes de police) chemin des bruyères <b>doublon avec subv département</b></b>		<b>0 doublon</b>	32
Chapitre 13 – article 1341- fonction 8 Opération 266 <b>Subvention DETR carrefour du Maine allain</b>		+ 80 000	32
Chapitre 13 – article 1341- fonction 8 Opération 268 <b>Subvention DETR Défense incendie</b>		+ 56 000	268

Chapitre 041 – Article 2151 – fonction 8 – opération 266 – inventaire 0700  Intégration des frais d'études carrefour du Maine Allain	+ 4 000		20
Chapitre 041 – Article 2031 – fonction 8 –  Inventaire 2518  Transfert des frais d'études carrefour du Maine Allain au compte de travaux		+ 4 000	22
<b>Total Investissement</b>	<b>+ 199 000</b>	<b>+ 199 000</b>	

Les crédits sont inscrits au budget primitifs 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Éric PANNAUD



Le secrétaire de Séance

Michel SIAUDEAU

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



ID : 017-211700869-20221212-D2022\_10\_061-DE